



Chaville, le 3 Octobre 2006

Lettre ouverte

à Monsieur le Ministre Nicolas Sarkozy

Ministre de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire

Pour une meilleure prévention de la délinquance

Monsieur le Ministre,

Depuis plus d'une semaine, les attaques contre les policiers se multiplient. Dimanche soir, dans le quartier sensible des Mureaux, entre 200 et 250 personnes munies de manches de pioche, de boucliers artisanaux et de pierres ont agressé six fonctionnaires de police !

Cette liste d'agressions qui s'allonge, plonge les français dans la stupéfaction et l'horreur. Et pourtant personne ne devrait s'en étonner : cette violence à l'encontre des représentants de la loi, des forces de l'ordre, des institutions et des adultes est prévue et prévisible. Pire, elle n'est que la suite d'un vaste mouvement de violence de la part des jeunes qui va prendre une ampleur sans précédent.

Cette violence qui nous attend, et qui guette les patrouilles de police d'autant plus terrifiante et redoutable, qu'elle a son origine non pas uniquement dans la délinquance des adolescents en perte de repère ou en mal d'intégration dans les quartiers sensibles, comme on souhaiterait le faire entendre, mais dans le plus profond de la société française.

Depuis des années, la justice familiale a renoncé à l'autorité de la loi et a confié aux enfants, souvent très jeunes et âgés de moins de 10 ans, non seulement le choix du parent avec lequel ils veulent vivre après la séparation du couple parental, mais la décision d'accepter ou non l'exécution des décisions judiciaires.

Ce samedi, alors qu'une centaine d'adolescents et d'adultes agressaient une patrouille de policiers aux Mureaux, un petit garçon de 9 ans, à Nice, a refusé (sans aucune raison objective) d'aller avec sa mère, qui venait de traverser toute la France depuis Belfort pour la chercher dans le cadre de son droit de visite. Aux gendarmes impuissants, l'enfant a déclaré : « je fais ce que je veux » et son père, exultant de satisfaction d'avoir manipulé son enfant, renchérisait : « bien sûr qu'il doit passer le week-end avec sa maman, mais je ne peux tout de même pas l'obliger à faire ce qu'il ne veut pas ! ». Et pour comble l'avocat de la mère lui conseillait de ne pas porter plainte pour non représentation d'enfant, car « c'est l'enfant qui refuse, et non pas le père, et qu'on ne peut rien faire contre un enfant... ». Et pourtant si cette même enfant décidait de ne plus aller à l'école, ce même père serait convoqué par les services sociaux, et accusé de négligence éducative !

Monsieur le Ministre, nous avons dans ce petit garçon de 9 ans, un enfant conforté dans sa toute puissance face à des adultes, qui, sur le conseil toxique de son parent, a bafoué en toute impunité l'autorité parentale de sa mère, et humilié les gendarmes, qui sont repartis en avouant devant elle leur incapacité de faire appliquer la décision judiciaire dont bénéficiait la maman. Tous les week-ends en France, des centaines d'enfants, otages d'un conflit de loyauté entre deux parents qui se séparent, refusent de rejoindre leur famille non gardienne, leur père ou leur mère, et prennent conscience, comme ce garçon de 9 ans, que leur seule parole peut les placer au-dessus de la loi des adultes et des institutions.

Tous les ans, environ 30.000 plaintes pour non représentations d'enfants sont enregistrées dans les commissariats et les gendarmeries. Sur les plaintes qui font l'objet d'une **réponse judiciaire**, combien donnent lieu à des **poursuites** et combien font l'objet de **procédures alternatives** ? En 2002, les procédures considérées comme poursuivables par le parquet, représentaient 16,41 % des plaintes.

Mais combien de parents ne portent pas plainte, soit par peur, soit par découragement face un parcours judiciaire exténuant dans lequel « les affaires de familles » sont généralement soit classées sans suite, soit renvoyées vers d'interminables et inutiles médiations, faute de faire appliquer le droit ? Combien de mains-courantes sont-elles jetées au panier de l'oubli ?

Si l'on applique à cette délinquance parentale le calcul utilisé en matière de violence familiale - selon lequel à peine une victime sur dix arrive à déposer une plainte - c'est plus d'un demi million d'enfants qui seraient privés de la responsabilité éducative d'un de leur parent.

Monsieur Sarkozy, vous avez lancé un appel pour vous aider à construire une France nouvelle.

Pour ce faire, il faudrait que les français se sentent effectivement protégés par la loi et non pas livrés à l'arbitraire, que les victimes ne voient plus les délinquants pavoiser en toute impunité, et que les décisions judiciaires soient appliquées.

Vous nous proposez un projet de loi sur la prévention de la délinquance. Excellente initiative attendue de tous. Mais n'est-il pas nécessaire de prendre également ce problème en amont et de sanctionner les parents qui incitent leurs enfants à la première et la pire des délinquances, qui est celle du non respect de sa propre famille ? Qu'avez-vous prévu pour ces parents qui se moquent de l'autorité parentale de leur ex-conjoint et des droits des grands parents, tels qu'ils sont inscrits dans la loi, et qui refusent en toute impunité de reconnaître les droits fondamentaux de leurs enfants à la communication et aux relations personnelles ?

Faudra-t-il que ces familles, quand elles ne sont pas ruinées ou psychologiquement détruites par la spirale judiciaire, aillent réclamer le respect de leurs droits au titre de l'article 8 à la Cour Européenne des Droits de l'Homme ? Quand même le feraient-elles toutes, quand même la France serait-elle condamnée à de nombreuses reprises, ceci ne résoudra en rien l'assurance de toute puissance et d'impunité des jeunes qui vont continuer à caillasser les voitures de police et faire régner la terreur dans leurs familles. D'autres vont refuser la société des adultes en prenant le chemin de la fugue, des drogues, de l'échec scolaire ou d'autres comportements à risques. Reconnaître que ces jeunes sont en danger, victimes de négligence éducative, nous oblige à poser la question de la responsabilité de l'Etat en tant que législateur conscient et défaillant, si les autorités publiques n'arrivent pas à exercer leur rôle dans la prévention des risques en matière de protection des enfants.

C'est l'une des raisons pour laquelle nous nous tournons vers vous, Monsieur le Ministre, pour vous alerter sur ces situations qui sont devenues un véritable problème de société de par leur nombre en constante augmentation, et vous demander de prendre les mesures nécessaires, afin que nos enfants puissent être élevés par leurs parents dans le respect d'autrui, des institutions et des lois qui nous permettent de coexister en courtoisie, à défaut de faire le ciment d'une nation qui a du mal à trouver son identité dans le paysage politique actuel.

C'est avec confiance que nous vous remercions par avance pour l'attention que apporterez à nos requêtes **d'actions concrètes contre la délinquance parentale (proposées dans le courrier ci-joint, déjà envoyé en septembre 2005, et resté sans réponse à ce jour) pour le respect du droit des enfants à maintenir des liens (éducatifs notamment) de qualité avec leurs deux parents et leurs deux familles, après la séparation conjugale.**

Olga ODINETZ

Présidente de l'Association Contre l'Aliénation Parentale pour le maintien du lien familial